

PRÉFET DE L'ISÈRE

**Direction départementale
de la protection des populations**

Service installations classées

Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Grenoble le, **29 MARS 2019**

Affaire suivie par : Ch. AUBERT / F. CHAVET
Téléphone : 04.56.59.49.59
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDPP-IC-2019-03-56

**portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS)
sur la commune de Grenoble,
en application de l'article R. 125-45 du code de l'environnement**

LE PRÉFET DE L'ISÈRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR et notamment l'article 173 ;

VU le décret n°2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 125-6 et R. 125-41 à R. 125-47 concernant les SIS, L. 556-2, R. 556-2 à R. 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R. 125-23 à R. 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires, les articles L. 121-15 et suivants relatifs aux documents soumis à concertation préalable ;

VU le code de l'urbanisme notamment les articles R. 410-15-1, R. 431-16 et R. 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS ;

VU l'article R 151-53 10° du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme ;

VU la consultation des collectivités locales tenue du 15/12/2017 au 15/06/2018 et l'information des propriétaires réalisées entre le 01/07/2018 et le 18/01/2019 ;

VU les observations du public recueillies entre le 03/12/2018 et le 18/01/2019 ;

VU le rapport du 1^{er} février 2019 de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise de 52 SIS pour le département de l'Isère ;

CONSIDÉRANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers en s'intégrant dans le dispositif général d'information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion des sites pollués en imposant des normes de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article R. 125-44-I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 15 juin 2018, que les propriétaires concernées ont fait l'objet d'une information conformément à l'article R. 125-4 II ;

CONSIDÉRANT que le public a fait l'objet d'une consultation du 03/12/2018 au 18/01/2019 conformément au décret n °2015-1353 du 26 octobre 2015 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Objet

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement sont créés sur le territoire de la commune Grenoble les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) suivants :

- 38SIS01824 Société Cerim - Bosonnet
- 38SIS01840 Foncière du Dauphiné - Géodis (Ex Castorama)
- 38SIS01842 Avia
- 38SIS01844 Sci Parc Vallérien Perrin (ex T2A)
- 38SIS01895 ZAC Vigny-Musset - îlot U-

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Publication

Les SIS mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Ces SIS sont annexés au plan local d'urbanisme ou au document de planification en vigueur sur la commune concernée conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 : Obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux articles L. 125-7 et L. 125-5 et sans préjudice de l'article L. 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immobilier situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre de l'article L. 125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément à l'article L. 125-7, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

ARTICLE 4 : Notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

ARTICLE 5 : Publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'Isère et sera mis en ligne sur le portail des services de l'État en Isère.

ARTICLE 6 : Délais et voies de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Grenoble. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

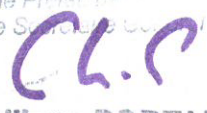
La saisine du tribunal administratif est possible par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère, le président de Grenoble Alpes Métropole (EPCI), le maire de la commune de Grenoble, la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice départementale des territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grenoble le, 29 MARS 2019

P/Le Préfet par délégation

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire général

Philippe PORTAL

Identification

Identifiant	38SIS01824
Nom usuel	Société CERIM - Bosonnet
Adresse	70 avenue Jules Vallès
Lieu-dit	
Département	ISERE - 38
Commune principale	GRENOBLE - 38185
Autre(s) commune(s)	GRENOBLE - 38185
Caractéristiques du SIS	Le site a été exploité à des fins industrielles entre 1949 et 2000 avec des activités de décolletage, frappe à froid et fabrication de machines à dégraisser (mécanique et usinage). Le terrain n'a pas été réhabilité suite à la liquidation judiciaire de la société, des diagnostics faisant notamment état de la présence d'hydrocarbure et d'arsenic dans les sols et les eaux souterraines
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	38.0207	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=38.0207

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	915985.0 , 6457125.0 (Lambert 93)
Superficie totale	9003 m ²
Perimètre total	422 m

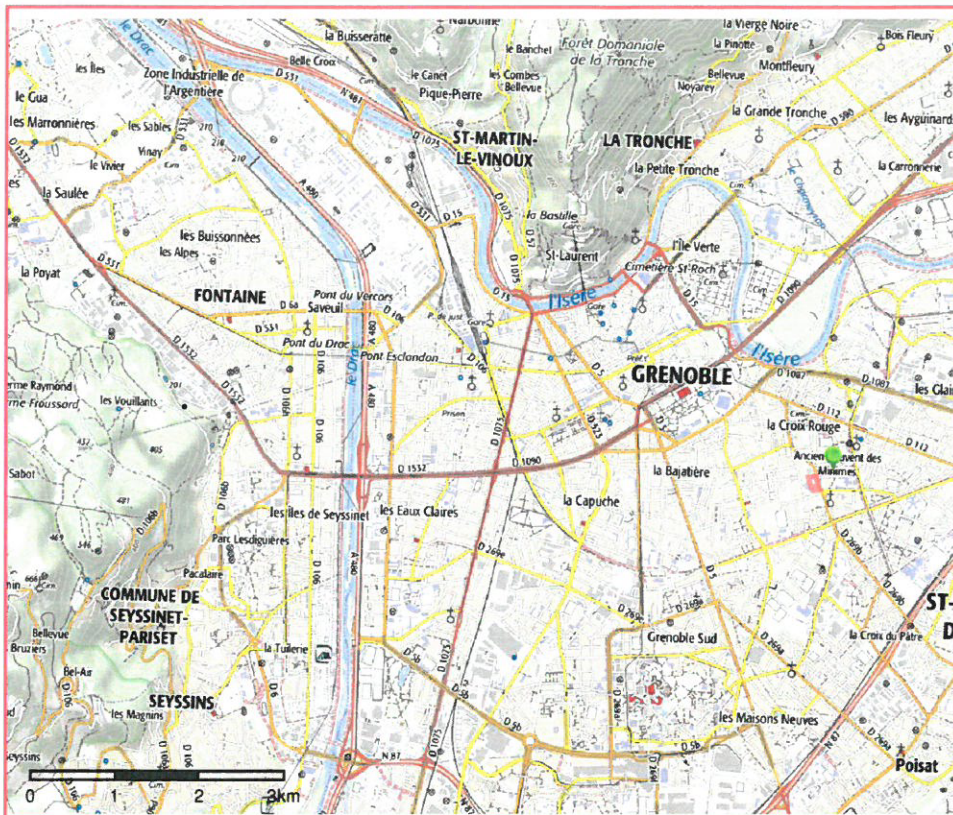
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GRENOBLE	DV	243	21/09/2017
GRENOBLE	DV	242	21/09/2017
GRENOBLE	DV	395	21/09/2017
GRENOBLE	DV	393	

Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 38SIS01824



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 38SIS01824

Identification

Identifiant	38SIS01840
Nom usuel	FONCIERE DU DAUPHINE - GEODIS (Ex Castorama)
Adresse	129 avenue Léon BLUM
Lieu-dit	
Département	ISERE - 38
Commune principale	GRENOBLE - 38185
Autre(s) commune(s)	GRENOBLE - 38185
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli des activités de moulage en plastique jusqu'en 1995. La société d'exploitation a été radiée la même année. La présence d'hydrocarbure, de métaux, BTEX et COHV a été détectée dans les sols. La nappe est impactée par des solvants chlorés.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	38.0224	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=38.0224

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	913409.0 , 6454852.0 (Lambert 93)
Superficie totale	125109 m²
Perimètre total	1635 m

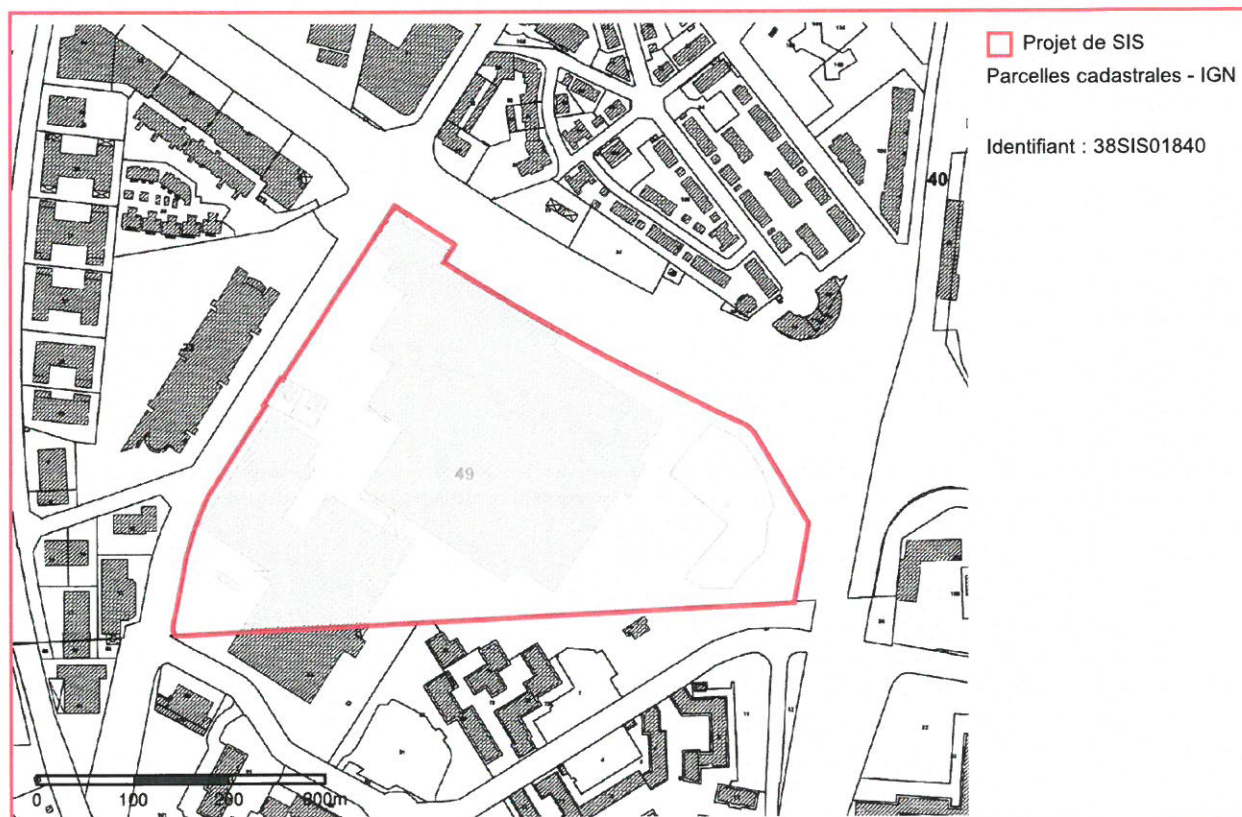
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GRENOBLE	HI	9	09/06/2017
GRENOBLE	HI	8	09/06/2017
GRENOBLE	HI	50	09/06/2017
GRENOBLE	HI	49	09/06/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	38SIS01842
Nom usuel	Avia
Adresse	10 rue Ampère
Lieu-dit	
Département	ISERE - 38
Commune principale	GRENOBLE - 38185
Autre(s) commune(s)	GRENOBLE - 38185
Caractéristiques du SIS	Entre 1977 et 2008 une station service a été exploitée sur la parcelle, générant une pollution aux hydrocarbures des sols et de la nappe phréatique. Des travaux de dépollution ont été mené en 2008 dans le cadre d'un projet de reconversion du site sans que ne soient prises de restrictions d'usages.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	38.0226	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=38.0226

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	912427.0 , 6457697.0 (Lambert 93)
Superficie totale	3658 m ²
Perimètre total	244 m

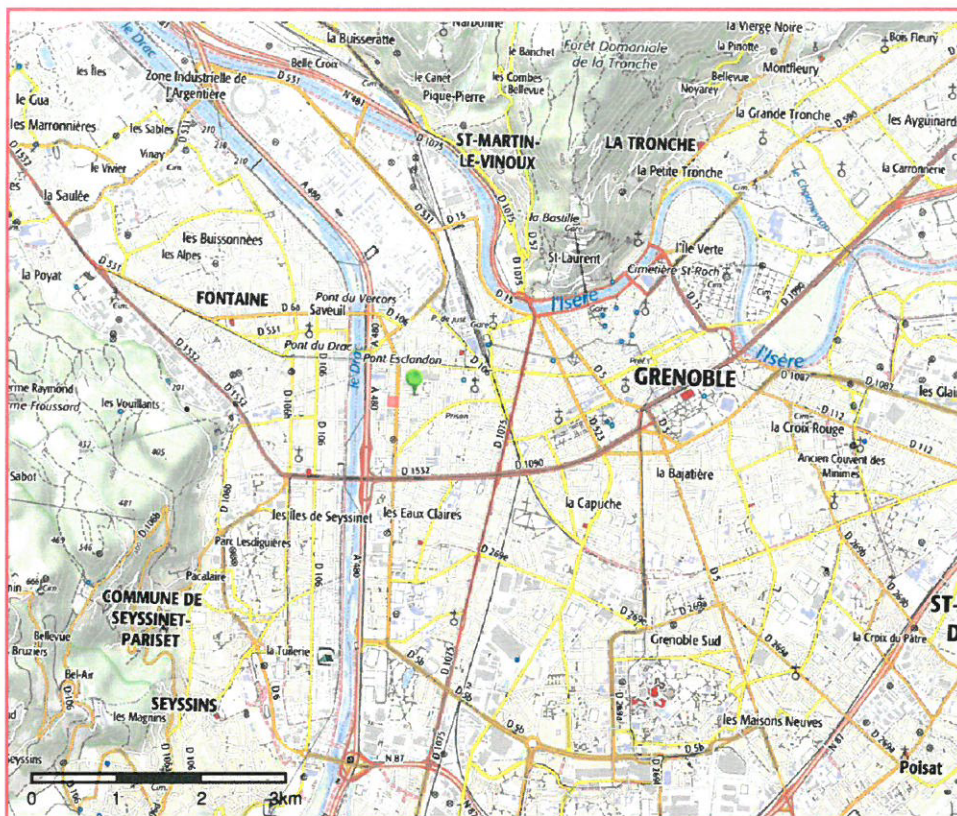
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GRENOBLE	IN	59	26/06/2017

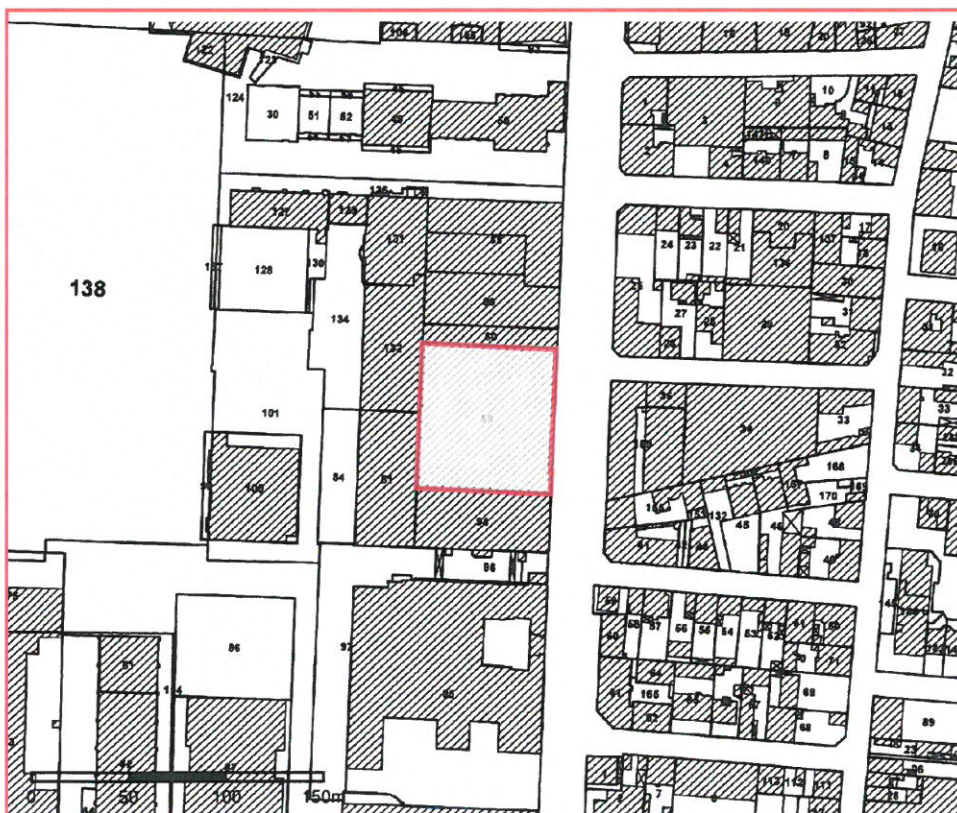
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 38SIS01842



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 38SIS01842



Identification

Identifiant	38SIS01895
Nom usuel	ZAC Vigny Musset - Ilot U
Adresse	rue Marie Reynoard
Lieu-dit	
Département	ISERE - 38
Commune principale	GRENOBLE - 38185
Caractéristiques du SIS	Le site est partiellement situé sur une ancienne carrosserie et un ancien dépôt de charbon et de carburants. La présence de métaux, PCB et HAP a été détectée dans les sols. Des solvants chlorés ont été détectés dans la nappe. Le site a fait l'objet d'un réaménagement en commerces et logements. Les calculs de risques sanitaires indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit du site et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessous : - Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ; - Épaisseur de remblai d'au moins 0.2 m au droit des voiries et 0.5 m au droit des jardins ; - Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ; - Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle du parking vers les niveaux supérieures ; - La surface de la dalle libre sans reprise de fondation doit être de 20 m² ; - Épaisseur de dalle de fondation > 25 cm ; - Taux de ventilation > 12 fois par jour dans les sous sols et > 6 fois par jour dans les bâtiments ; ou - Taux de ventilation > 8 fois par jour dans les sous sols et > 12 fois par jour dans les bâtiments.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	38.0129	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=38.0129

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 914256.0 , 6455514.0 (Lambert 93)

Superficie totale 27267 m²

Perimètre total 663 m

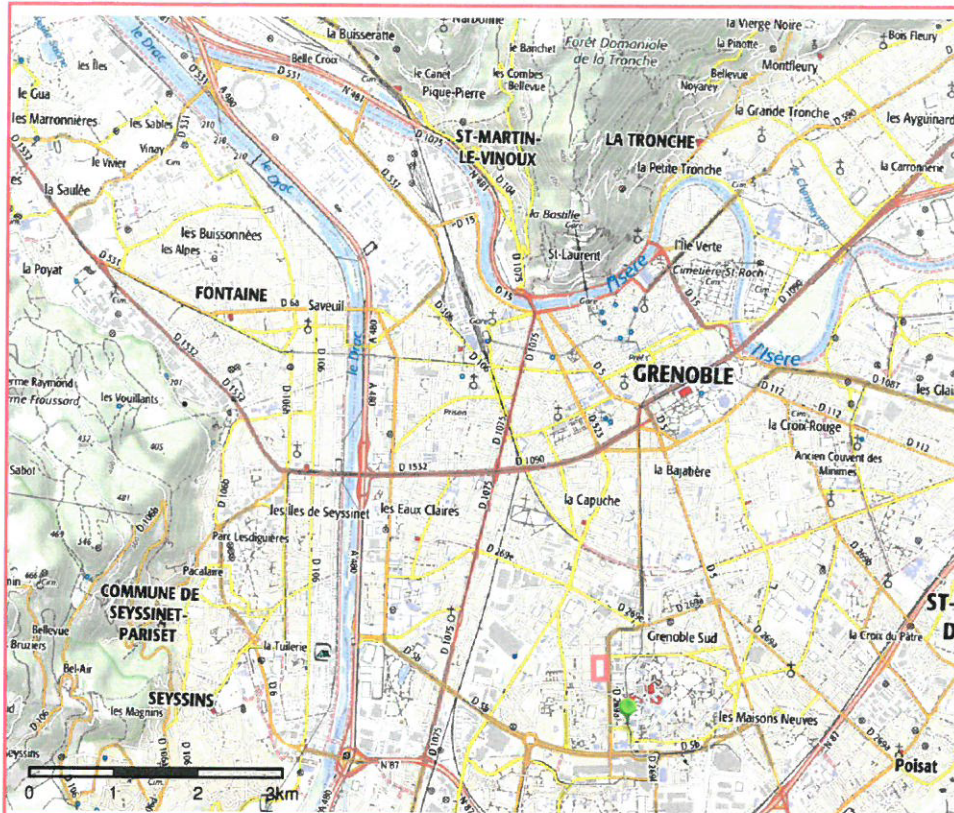
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GRENOBLE	ER	294	30/09/2016
GRENOBLE	ER	295	30/09/2016
GRENOBLE	ER	293	30/09/2016
GRENOBLE	ER	330	30/09/2016
GRENOBLE	ER	285	30/09/2016
GRENOBLE	ER	198	30/09/2016

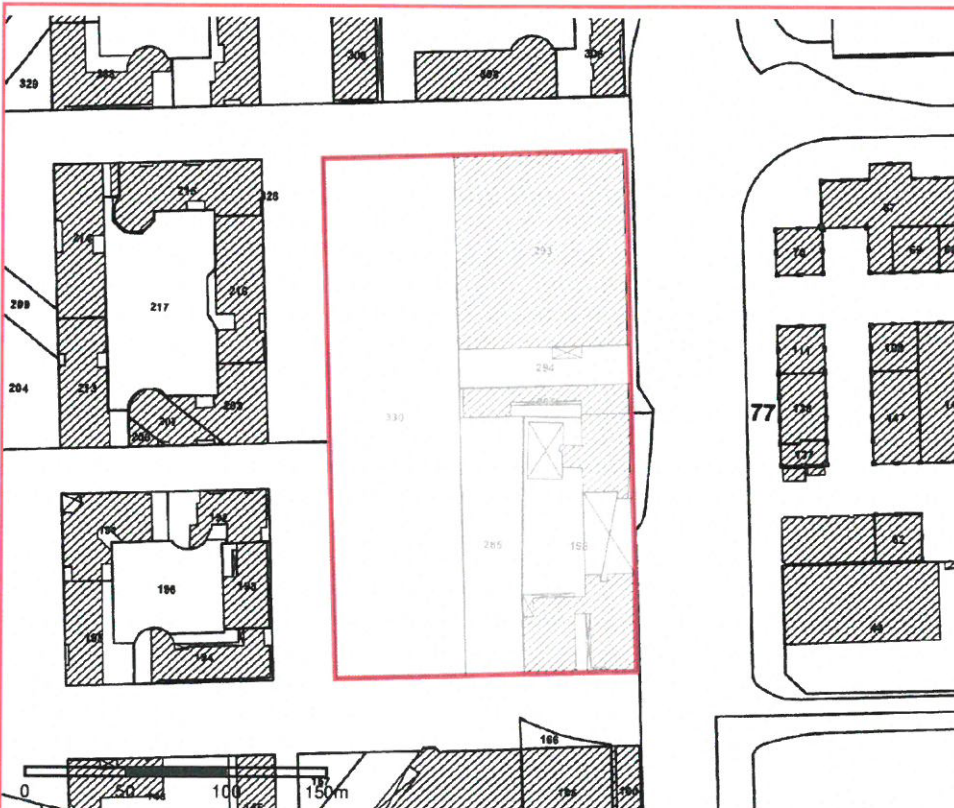
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 38SIS01895



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 38SIS01895

Identification

Identifiant	38SIS01844
Nom usuel	SCI Parc Vallerien Perrin (ex T2A)
Adresse	9 rue Bevière
Lieu-dit	
Département	ISERE - 38
Commune principale	GRENOBLE - 38185
Autre(s) commune(s)	GRENOBLE - 38185

Caractéristiques du SIS Le site a accueilli comme dernière industrie une teinturerie qui a été radiée en 2008 du registre du commerce et des sociétés. Il a fait l'objet d'une réhabilitation. Cependant des terres impactées en hydrocarbure n'ont pas pu être éliminées pour cause de contraintes techniques. Ces terres sont situées en profondeur (inf. 2m) et ont fait l'objet de prélèvements gazeux. Le bureau d'étude a conclu de ces mesures que les terres polluées ne faisaient pas l'objet de volatilisation des hydrocarbures. Une analyse de risque a conclu que, compte tenu des travaux qui seraient réalisés sur le site (recouvrement intégral des sols par des matériaux sains), les risques sanitaires apparaissent non significatifs.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	38.0228	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=38.0228

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	913072.0 , 6457406.0 (Lambert 93)
Superficie totale	16112 m ²
Perimètre total	736 m

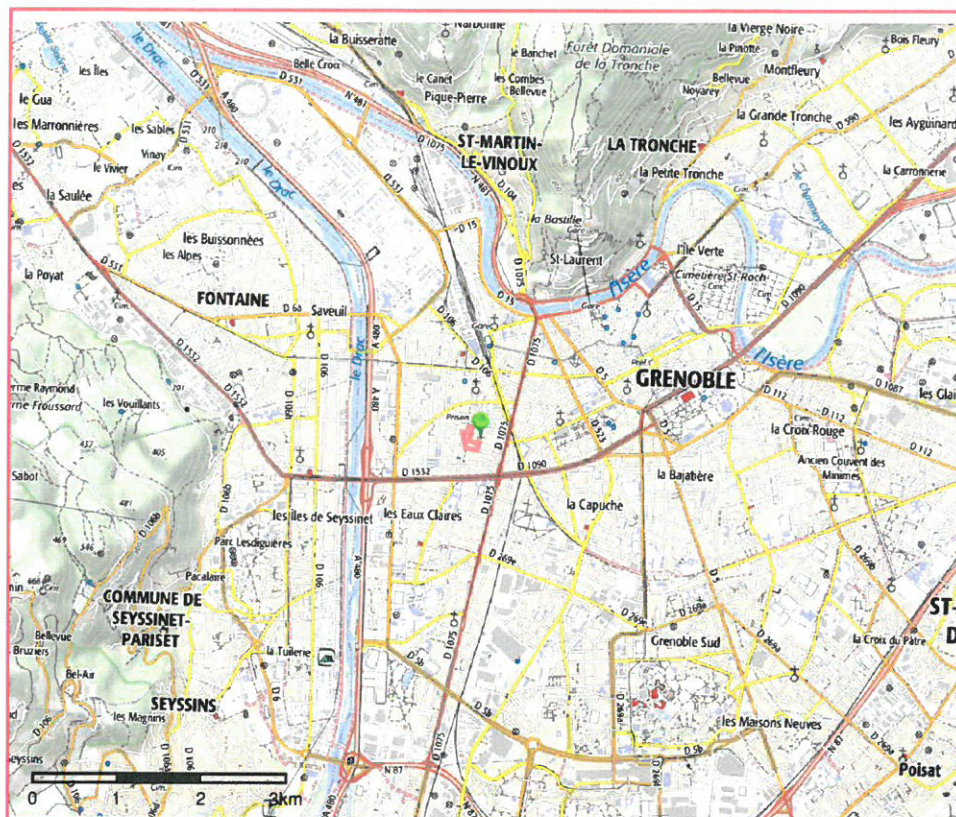
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GRENOBLE	HX	186	09/06/2017
GRENOBLE	HX	185	09/06/2017
GRENOBLE	HX	173	09/06/2017
GRENOBLE	HX	14	09/06/2017

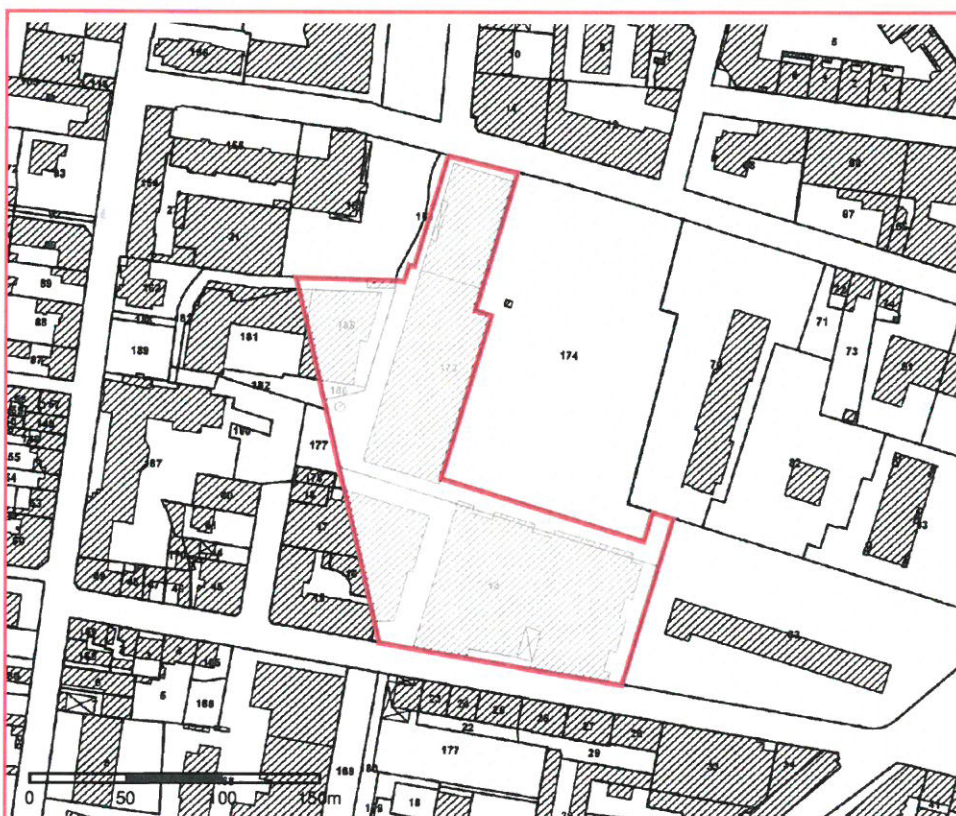
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 38SIS01844



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 38SIS01844

